

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 28/06/2010

PRESENTS : BOLET Gérard, COTTE Blaise, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian.

REPRESENTES : ont donné pouvoir BEDER Jean-Marc à M. LANSOY, CELLIER Danièle à Mme MONIER, FAUCOUP Gil à M. BOLET, GAUDILLIERE Dominique à M. COTTE, SENAC Gilbert à M. ROUGET.

M. COTTE a été élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance de ce conseil municipal, M. Lubac, Maire de Ramonville Saint Agne, accompagné de Mme Faivre, 1^{ère} adjointe, expose au conseil municipal les motifs de leur souhait de rejoindre la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et de quitter la Communauté d'Agglomération du Sicoval.

M. le Maire ouvre ensuite la séance. Il souhaite ajouter à l'ordre du jour une décision modificative pour les travaux de réfection de l'électricité à l'église. Aucun conseiller ne s'y oppose.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

REMPLACEMENT DU LAVE-VAISSELLE DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de remplacer le lave-vaisselle de la cantine scolaire, acheté en 1996, qui ne fonctionne plus, et présente les 3 devis des entreprises contactées par M. Faucoup :

Joël Marque :	1 703 € H.T.
Bonnet :	2 592.78 € H.T.
Horeca :	2 177 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- choisit l'offre la mieux disante de l'entreprise Joël Marque,
- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

ADHESION DE LA COMMUNE A SOLEVAL

M. le Maire présente Soleval, Espace Info Energie du Sicoval, qui donne des conseils pour maîtriser la consommation des énergies à la fois aux habitants et aux communes. Il propose que la commune adhère pour manifester son intérêt pour ces actions et renforcer le partenariat qui a commencé à se mettre en place à l'occasion de la 5^{ème} fête du Moulin.

Les ressources de Soleval sont formées des subventions du Sicoval et des adhésions des communes. Deux formes d'adhésion sont possibles pour les communes :

- une adhésion globale de 0,50 €/habitant/an, qui permet un suivi régulier des consommations,
- une adhésion forfaitaire de 300 € annuelle.

M. le Maire informe de l'impossibilité du choix de l'adhésion globale, car la liste d'attente est

longue et il propose de voter une adhésion forfaitaire annuelle de 300 €.

M. Cotte exprime une réticence, considérant que la multiplication du nombre d'acteurs institutionnels à informer, écouter et solliciter lors des montages de dossiers des projets d'investissements, alourdit la démarche et sa durée.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition d'adhésion et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions (M. Cotte): 1

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (2EME TRANCHE)

M. Beder informe le Conseil Municipal que les associations "En courant d'air" et ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) n'ont pas encore fourni les documents demandés ; il propose de reporter le vote de leurs subventions au conseil municipal de Septembre, sous réserve de la fourniture des pièces manquantes.

Il présente la demande de subvention du Foyer Rural ; après avoir pris connaissance du rapport financier du Foyer Rural, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention de 3 550 €, soit une hausse de 200 € par rapport à 2009.

M. le Maire rappelle que le Foyer Rural bénéficie de mise à disposition de personnel communal pour certaines activités ; il souligne notamment que le marché aux fleurs annuel est e grande partie organisé par Mlle Albarède. Il souhaite que cette situation soit clarifiée et évolue avec le profil de poste de cet agent.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV(Mme Monier) :1

REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA MAIRIE ET DE L'ANCIENNE ECOLE

En raison de la vétusté des canalisations, des fuites apparaissent sur le réseau d'eau de la mairie et de l'ancienne école, et il est souhaitable de le refaire en totalité à partir du compteur. M. Faucoup a été chargé de ce dossier et a obtenu un premier devis. Dans l'attente du 2^{ème} devis demandé, la décision est reportée au prochain conseil.

MOTIONS CONTRE LA FERMETURE DE LA DDT ET DE LA CPAM DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Le Conseil Municipal constate que les dernières informations émanant des responsables de la Direction Départementale des Territoires (ex-D.D.E.A.) de la Haute-Garonne font état d'une suppression à terme des services de proximités installés à Carbonne, Grenade, Muret, Toulouse-Lalande et Villefranche-Lauragais.

Après les tribunaux de Saint-Gaudens et de Villefranche-Lauragais, les fermetures de services postaux, d'E.R.D.F./G.R.D.F., de la C.P.A.M., etc....., les attaques contre les trésoreries, cette nouvelle perspective conduit encore à voir l'Etat se retirer du territoire en supprimant ses services de proximité. La réduction des effectifs et la saturation consécutive des instructeurs de la D.D.E. de Villefranche de Lauragais avaient déjà conduit le Sicoval à prendre en charge, y compris financièrement, l'instruction des actes d'urbanisme. Ce sont maintenant l'ATESAT, le conseil, le risque, l'aménagement et le développement durable, l'ingénierie d'appui territorial et un ensemble de missions relevant d'un engagement dû aux communes qui vont disparaître.

Cette mesure conduit fatalement à une forte augmentation des charges pour les collectivités locales avec des répercussions possibles sur les ménages.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet et des responsables administratifs de cette direction, la suppression de ce projet et le maintien des structures territoriales présentes sur l'ensemble du territoire départemental avec la garantie de pérennité des missions et des emplois.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'abonder le budget de la réfection de l'électricité de l'église (opération D2135-2009/01) d'un montant de 295 €, qui peut être prélevé sur le budget d'achat d'un défibrillateur (Opération D2188-2010/03).

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

PREPARATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL

M. le Maire informe du passage en régie directe par le Sicoval de l'entretien de la station d'épuration de la commune et ainsi de la fin du système de mise à disposition du personnel technique de la commune auprès du Sicoval pour cette tâche (6 heures par semaine remboursées jusqu'à présent par le Sicoval à la commune).

INFORMATIONS DIVERSES

Projet de lotissement en AU0 :

M. le Maire présente l'état d'avancement du projet de lotissement de la zone AU0 Est, qui a déjà fait l'objet de travaux en commission. Suite aux observations de l'architecte des Bâtiments de France et à la réunion de la commission "urbanisme" du 5 mai 2010 sur le projet initial, M. le Maire a rencontré Mme Maurin (Création Foncière) pour lui demander des modifications. Un nouveau projet a été fait, que M. le Maire montre aux conseillers. Il a été convenu que Mme Maurin le soumettrait à nouveau à l'architecte des Bâtiments de France et qu'il serait complété d'une étude paysagère. Dans le même temps, M. le Maire a demandé au Sicoval son appui pour l'élaboration de la modification du PLU nécessaire pour ouvrir à la construction cette partie de la zone AU0 (inscrite en zone constructible avec un COS 0).

Animations scolaires du moulin

Une réunion des acteurs impliqués dans l'organisation des visites scolaires au moulin a eu lieu le 30 juin. Face aux difficultés rencontrées pour répondre aux besoins en personnes salariées et bénévoles, pour assurer ces animations, il a été décidé de suspendre cette activité durant le dernier trimestre 2010 et de reprendre ces activités en 2011. Mlle Albarède étudie entretemps les évolutions possibles en fonction des partenariats et du recrutement d'une personne en contrat d'insertion.

Subvention DGE (Dotation Globale d'Équipement)

La subvention demandée dans le cadre de la DGE (cf. Conseil Municipal du 26/02/2010) a été accordée pour les travaux sur le moulin à un taux de 60%. Les travaux de lutte contre l'humidité de la cave sont en cours et les travaux de réfection et motorisation des meules sont prévus avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.